



Soirée de formation

Une évaluation participative, un outil à explorer et construire

Lundi 1^{er} février 2016 de 17h 45 à 21h 30

A la Fabrik coopérative 23 rue du Docteur Potain 75019 Paris – esc B – [métro Télégraphe ou Place des fêtes]

Cette formation sera assurée par Luc de LARMINAT d'Opale,
et animée par Jean-Marc DESCHAMPS du Collectif des Associations Citoyennes

La circulaire Valls définit de façon distincte l'évaluation d'une politique publique et l'évaluation pour l'association, ou autoévaluation, qui constitue un outil de gouvernance et de démocratie interne lui permettant d'améliorer son action.

« L'évaluation ne doit pas être confondue avec les contrôles qu'exerce l'administration sur les conditions de l'utilisation des deniers publics. Pour l'autorité publique, elle permet d'apprécier l'efficacité d'une politique publique par rapport à ses objectifs affichés et son efficacité. Pour l'association, l'évaluation constitue un outil de gouvernance et de démocratie interne lui permettant d'améliorer son action. Il appartient à l'administration de définir, conjointement avec l'association partenaire, les critères et les modalités d'évaluation ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs applicables en tenant compte de ces deux besoins.

Cette définition constitue une ouverture très importante. Mais si nous ne faisons rien, il est à craindre que la circulaire ne sera pas appliquée et que tout continue comme avant. Le CAC a donc le projet de fournir aux associations les éléments d'explication nécessaires pour qu'elles puissent développer la participation citoyenne dans la conduite de leur projet, et qu'elles soient mieux armées dans leurs discussions avec les administrations pour faire prévaloir une conception large de leur travail.

En quoi une conception de l'évaluation reposant sur le dialogue se différencie de la conception dominante de l'évaluation ?

Quelles sont les ouvertures apportées par la circulaire et par d'autres textes, et comment les utiliser ?

Comment évaluer un projet associatif tout au long de son déroulement ?

Déroulement proposé

18h00-18h30	Tour de table de présentation
18h30-18h50	Conception de l'évaluation participative et différences avec l'évaluation habituellement imposée par les pouvoirs publics
18h50-19h15	Questions/réponses/débat
19h15-19h30	Pause
19h30-20h05	Décryptage du texte de la circulaire et possibilités d'utilisation des principales dispositions
20h05-20h30	Travail par petits groupes pour dégager les questions à creuser
20h30-21h00	Questions et débat à partir des échanges en groupes
21h00-21h30	Comment poursuivre et démultiplier cette première démarche au niveau des associations et des groupes locaux ? (quelles possibilités de formations locales ?)

Pour participer

Cette formation est gratuite pour les militants et les membres du Collectif. Son prix est de 50 € pour les salariés et les responsables d'associations non membres du Collectif. Si ce prix pose des difficultés, nous consulter, car celui-ci ne doit pas être un obstacle à la participation. **Merci de vous inscrire sur le lien** avant vendredi 29 jan 2016. Pour toute explication complémentaire, appelez Isabelle Boyer au 07 70 98 78 56